

Compte-rendu du Comité de Direction de la FERPA en présentiel 20.2.2024

Ont participé : Hubert SCHWIND (UCR-CGT), Président de la FERPA ; Agostino SICILIANO (UIL-UILP), Secrétaire Général de la FERPA ; Ana MARTINEZ LOPEZ (FEJP-CC.OO), Secrétaire Générale Adjointe de la FERPA ; Dick DE GRAAF (FNV), Trésorier de la FERPA ; Silvana CAPPUCIO (SPI-CGIL), Présidente du Comité des Femmes ; Maud GILOUX (UNIR CFE-CGC) ; Maryvonne FLAHAUT (CSC/ACV) ; Monika KEMPERLE (ÖGB) ; Michel MILLER (OGBL) ; Michalis ROSSIS (SEK) ; Jean-Marc SCHAEFFER (UNSA Retraités) ; Patrizia VOLPONI (FNP-CISL)

Participait également à la réunion, le Secrétariat Politique de la FERPA : Henri LOURDELLE, Conseiller Spécial et Jessica MONTIEL RAMIREZ Conseillère CES pour la FERPA

Le **Président** ouvre la séance et passe au vote de l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité. Toutefois le représentant de l'OGBL souhaite que chaque fois que la FERPA participe à une réunion, il y ait un compte-rendu qui soit réalisé et envoyé. Il revient également sur la question soulevée par le collègue chypriote relative au permis de conduire, débattue, ces tout prochains jours au Parlement Européen.

Ces observations étant faites, il donne alors la parole au **Secrétaire Général** pour ses **Communications**.

Le **Secrétaire Général** répond tout d'abord au représentant de l'OGBL en indiquant

- Tout d'abord que toutes les participations de la FERPA à des rencontres ou des réunions se retrouvent sur le site Web de la FERPA. Et il souligne, à ce propos, qu'Henri effectue un travail remarquable, très détaillé.
- Et pour ce qui est de la question du « permis de conduire », ce thème pourrait être porté par ceux qui aujourd'hui au sein du Comité de Direction n'ont pas en charge un dossier précis.

Il souligne également qu'en ce moment tout le monde veut discuter avec nous, mais ces rencontres auront lieu après les élections de juin pour éviter les « récupérations » ou les « utilisations » politiques. Puis il passe à ses « communications » proprement dites.

Il rappelle tout d'abord que ce Comité de Direction est réuni pour préparer la réunion du Comité Exécutif des deux jours suivants.

Il évoque en premier lieu le contexte de guerre qui est celui du moment et l'assassinat de l'opposant russe Alexeï NAVALNY le 16 février dernier.

Puis il mentionne la Lettre aux candidats à l'élection européenne de juin prochain. Il précise qu'elle a été plusieurs fois remaniée et que le texte qui sera présenté au prochain Comité Exécutif intègre les derniers amendements envoyés par les organisations.

Un autre point important qui sera traité lors de ce Comité Exécutif sera présenté par le Trésorier, Dick, et portera sur les finances de la FERPA et plus particulièrement sur ce qu'il conviendra de faire pour avoir des finances viables et sûres sur le long terme. Il s'agira de

décisions importantes à prendre, certes sereinement, mais qui devront viser à garantir l'avenir de notre Fédération.

Le prochain Comité Exécutif de la CES (26 et 27 mars 2024) abordera/évoquera dans une Résolution la question de la pension minimale européenne. Ce sera la première fois que cette question sera officiellement mentionnée dans une Résolution de la CES. Le lendemain du Comité Exécutif, il y aura un Sommet Social sur le Socle Européen des Droits Sociaux, avec le support de la Présidence belge, auquel participera la FERPA, pour préparer la Conférence Interinstitutionnelle de Haut-Niveau qui se tiendra, toujours sous la Présidence belge à La Hulpe les 15 et 16 avril 2024.

Concernant le fonctionnement des Comités Exécutifs de la FERPA, le Secrétaire Général fait part des nouvelles règles fixées par la Commission pour leur financement du fait de la diminution des ressources attribuées par la Commission. Comme le précise Jessica qui en a discuté avec le responsable de la CES qui gère les Groupes de Travail avec la Commission, désormais seuls 27 participants (1 par pays) seront pris en charge par la Commission, sur la base d'une seule réunion en présentiel, la seconde devra se tenir « en ligne » (Visio). Tous les Comités de la CES sont concernés et c'est tout le syndicalisme qui est affecté.

Au Comité Exécutif de la FERPA des deux prochains jours seront aussi évoquées la prochaine Assemblée Générale à Mi-Mandat de la FERPA et l'adhésion du Syndicat de Macédoine comme membre effectif de la FERPA.

La Présidente du Comité des Femmes présentera également le programme de travail du Comité.

A la suite de l'intervention du Secrétaire Général, le **Président** ouvre le **débat**.

Le représentant chypriote indique que l'organisation PA.SY.DY va demander à accueillir la Conférence à Mi-mandat à Chypre : elle aura la capacité de supporter toutes les dépenses précise-t-il. Pour ce qui est de la Lettre aux candidats à l'élection du PE, elle est estimée correcte d'un point de vue européen et il est insisté pour qu'elle soit effectivement envoyée. Certains précisent qu'ils ont envoyé des amendements, mais ce n'était que des amendements de forme, même s'ils auraient souhaité qu'elle soit un peu écourtée. Concernant l'organisation de la Conférence à Mi-mandat il est souhaité qu'elle se tienne dans un endroit facile d'accès. La situation financière de la FERPA est un sujet chaud et urgent pour tous. Il est aussi relevé que la CES ne contribue à la FERPA qu'à hauteur de 12.000 euros ce qui est « scandaleusement » peu estiment certains membres. C'est une contribution « quasi inexistante » est-il aussi souligné par plusieurs. D'autres poursuivent en disant qu'avec une somme aussi dérisoire, cela signifie que la FERPA n'est pas considérée comme elle le mérite et d'ajouter que cette réflexion, on l'a dans toutes les organisations. Il est aussi indiqué qu'il faut travailler sur des sujets sur lesquels on peut trouver des solutions. Il faut vivre dans un monde de réalité et non dans un monde de rêve. Il faut développer l'imagination pour trouver des solutions. Comment, est-il ajouté, être au service de la CES et non l'inverse ? La FERPA doit être transparente dans tout ce qu'elle entreprend, car les organisations demandent des comptes. Une organisation intervient sur la Convention de l'ONU sur les personnes âgées et notamment sur les droits fondamentaux et le concept de leur universalité. Elle estime que la FERPA devrait la soutenir. Sont évoquées également, la condition des femmes en Europe, leur situation de pauvreté et surtout des femmes âgées. Plusieurs expriment leur souhait d'avoir le plus possible de réunions en présentiel. Une réflexion est aussi amenée sur

« l'âgisme ». D'après l'Organisation des Droits Humains aux Pays-Bas, il est possible de diviser les droits en fonction de l'âge. Selon elle, ce n'est pas strictement de la « discrimination », mais ce sont des éléments de « distinction ». Certains estiment aussi qu'il faudrait arriver à prendre position sur certains sujets, ce qui amènerait la FERPA à avoir des positionnements plus politiques.

Le Trésorier intervient également dans le débat pour préciser que le document qu'il a envoyé sur les finances est censé être un document de discussion. Il a formulé deux propositions sur lesquelles il conviendra de prendre position en octobre. Il souhaiterait que les organisations fournissent leur nombre de membres plus tôt dans l'année – ce qui impliquerait de modifier le Règlement d'Ordre Intérieur de la FERPA, ce qui est dans les compétences statutaires du Comité Exécutif - pour pouvoir construire un budget prévisionnel plus réaliste la FERPA a perdu 1 million de membres.

Une question est posée concernant le système mis en place par la CES, concernant la déclaration des effectifs, ce à quoi le Secrétariat répond que c'est au mois de juillet. Il est aussi précisé que 3 pays n'ont plus d'organisation présente à la FERPA : le Royaume-Uni qui a, aussi, rencontré des soucis organisationnels n'a pas d'organisations de retraités, la Bulgarie avait une organisation de retraités, mais elle a été dissoute et Solidarnosc qui s'est retirée de la FERPA. Un membre ajoute que la CES calcule le nombre de ses membres en établissant une moyenne sur 4 ans. Sur la question des provisions, il est insisté sur le fait qu'elles ne doivent être utilisées que pour faire face à une situation difficile ponctuelle. Elles ne doivent pas servir à couvrir les dépenses courantes, ce qui serait dangereux pour la viabilité de l'organisation.

Le **Secrétaire Général** répond alors aux différentes interventions. Il dit qu'il a écouté avec beaucoup d'attention tout ce qui a été dit, mais qu'il est de sa responsabilité de dire la réalité des choses. Certes, il faut faire des économies, mais laisser entendre qu'on dépense l'argent de la FERPA, à droite et à gauche, ce n'est pas acceptable. Il rappelle que depuis qu'il est Secrétaire Général, il n'a rendu visite à aucune organisation. Est-ce un bien ? Est-ce correct ? Mais c'était par souci de ne pas dépenser. IL rappelle en même temps que tous ses frais sont pris en charge par l'UIL-P. S'il y a des dépenses inutiles, on les affronte. On doit résoudre cette problématique financière en raisonnant. Il ne faut pas penser qu'il suffit de demander plus de choses à la CES. Si on augmente les cotisations que vont faire la Turquie, la Serbie, etc... En ce qui concerne l'ONU, les Belges sont déjà divisés entre eux. Concernant la question du permis de conduire, certains membres pourraient s'en charger, comme Michel qui n'a pas de dossier particulier. C'est au sein du Comité de Direction que doit être définie la stratégie à proposer au Comité Exécutif. Il faut se rappeler le parcours qu'on a fait. Concernant la Lettre aux candidats, il ne s'agissait pas de la réécrire mais de l'amender.

Une organisation revient sur la CES en précisant qu'il ne faut pas oublier la pleine autonomie de la FERPA. Demander plus que les 12.000 euros attribués cela veut dire que l'on s'implique dans les « projets » de la CES sur l'intergénérationnel, la santé, etc... Mais avec quels moyens humains ? Il faut faire du mainstreaming à l'intérieur de la CES. Enfin Michel dit qu'il accepte de prendre en charge cette question du permis de conduire, dans l'intérêt d la

FERPA. Il va contacter le collègue chypriote. Et d'ajouter si on responsabilise une personne, on responsabilise toute l'organisation.

Cette discussion **clôt** la réunion du Comité de Direction

Sont intervenues dans le débat, les organisations : UNSA Retraités ; SPI-CGIL ; CSC/ACV ; UNIR CFE-CGC ; OGBL ; FNV

Henri